



PAYS^{DE}
LUMBRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**BUDGET ANNEXE
OFFICE DE TOURISME
RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRE 2026**

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-103-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

SOMMAIRE

PREAMBULE

PARTIE I : Le Projet de Loi de finances 2026 et le contexte économique national

I – Le contexte économique international et national 3

II – Le Projet de Loi de finances 2025 4

PARTIE II : Le contexte de la CCPL et les orientations budgétaires 2025

I – Analyse rétrospective synthétique 5

II – La prospective financière 2024-2025 5

CONCLUSION 6

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-103-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

PREAMBULE

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif

Le DOB a vocation à exposer les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année 2026.

Le rapport doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette, et doit faire l'objet d'une présentation de la structure et de l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat par le conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il est donc proposé :

- D'étudier le contexte économique international, national et régional
- De préciser la situation financière de la CCPL au 30/09/2025
- De présenter les grandes orientations budgétaires pour l'année 2026

En raison d'un calendrier différent des années précédentes du fait des élections municipales en mars 2026, les tableaux présentés dans ce document sont issus de la comptabilité et des informations que l'on avait en date du 30 octobre 2025, toutes les écritures n'ayant pas été prises en charges encore et n'ayant pas toutes les informations financières notamment sur les recettes, des modifications interviendront entre les tableaux présentés et ceux des prochains documents budgétaires.

PARTIE I : Le Projet de Loi de finances 2026 et le contexte économique national

I – Le contexte économique international et national

L'analyse macro-économique qui fixe le contexte d'élaboration budgétaire reste un exercice quelque peu incertain. Ces dernières années, de nombreux chocs, imprévisibles, sont venus perturber toutes les prédictions économiques. L'économie mondialisée et interdépendante rend complexe les analyses de projection. On peut néanmoins souligner les points suivants :

- Croissance mondiale modérée et fragilisée : les prévisions montrent une croissance faible ($\approx 3.1-3.3\%$) et des risques à la baisse persistants, ce qui réduit les recettes fiscales attendues pour les collectivités
- Inflation en net repli mais hétérogène : la désinflation progresse globalement, mais elle reste au-dessus des cibles dans certains pays (notamment aux États-Unis), compliquant la prévision budgétaire locale.
- Coût et stock de la dette publics en hausse : l'endettement global atteint des niveaux record, ce qui augmente la sensibilité des budgets locaux aux hausses de taux et aux conditions de marché.
- Pressions liées à la sécurité et la géopolitique : la guerre en Ukraine et autres tensions poussent à un surcroît de dépenses (défense, accueil, sécurité énergétique) qui pèsera sur les budgets publics nationaux et locaux.
- Prix de l'énergie et transition : même si les prix se sont partiellement stabilisés, ils restent structurellement plus élevés pour certains secteurs et territoires ; la transition (réseaux, renouvelables) exige d'importants investissements publics locaux.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-103-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

En France, la situation économique est également complexe et impose aux collectivités locales une gestion budgétaire rigoureuse :

- Coûts climatiques et catastrophes : 2025 a enregistré des sinistres très coûteux — augmentant dépenses d’urgence, entretien d’infrastructures et besoins d’adaptation au niveau local.
- les collectivités doivent renforcer les marges de manœuvre (réserves, gestion de la dette, priorisation des investissements) et améliorer la gestion des risques (climat, marché, fiscal) pour préserver solvabilité et services.
- Prix de l’énergie et transition : même si les prix se sont partiellement stabilisés, ils restent structurellement plus élevés pour certains secteurs et territoires ; la transition (réseaux, renouvelables) exige d’importants investissements publics locaux

II – Le Projet de Loi de finances 2026

La situation financière de la France est préoccupante avec un déficit public atteignant près de 175 milliards d’euros en 2024, représentant 6.0 points du PIB et une dette publique de plus de 3 300 milliards d’euros. La France devient ainsi le seul pays d’Europe à continuer de se dégrader. Il s’agit d’une dégradation exceptionnelle et inédite alors que la croissance économique est restée continûment positive pendant cette période.

L’analyse macro-économique qui fixe le contexte d’élaboration budgétaire reste un exercice quelque peu incertain. Ces dernières années, l’instabilité politique à la tête de la France ne permet pas de déterminer avec certitude les orientations qui seront validés par la loi de finance actuellement en cours d’examen à l’Assemblée nationale du 24/10/2025 au 04/11/2026.

Pour rappel, cette instabilité avait déjà contraint l’Etat à voter la loi de Finance 2025, le 14 février 2025.

Aussi compte tenu du calendrier de réalisation du ROB 2026 (présentation au bureau communautaire le 13/11, commission finance fin novembre et conseil communautaire le 18 décembre 2025), les orientations de la loi de finance 2026 ne peuvent être prises en compte.

Le ROB sera ainsi présenté avec les hypothèses suivantes :

- Baisse des dotations de l’état sur les montants de 2024
- Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de TVA sur les montants perçus en 2024.
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives estimée à 0.9% (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1% en 2023).

PARTIE II : Les Orientations budgétaires 2025

I – Analyse rétrospective synthétique

Le budget Office de Tourisme reprend les dépenses de fonctionnement de l’Office de Tourisme de Lumbres, la saison culturelle et le programme d’animations sur le territoire.

Les recettes sont constituées :

- la subvention du budget principal
- les droits d’entrée pour la saison culturelle et le programme d’animation .

Depuis quelques années, le choix a été fait d’offrir une saison culturelle gratuite

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-103-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres via l'office de tourisme met en place une politique culturelle et sportive comme animations touristiques du Pays de Lumbres. L'office de tourisme est ouvert de mars à octobre et se situe dans des locaux mis à disposition gratuitement par la Mairie de Lumbres. Le reste de l'année, c'est-à-dire l'hiver, les permanences de l'Office de Tourisme se font à la Maison des Services, siège administratif de la CCPL.

II – La prospective financière 2024-2025

Jusque 2024, le budget office de tourisme reprenait la saison culturelle, le programme d'animation et la gestion de l'office de tourisme.

La saison culturelle depuis plusieurs années gratuite, va basculer sur le budget principal. Le montant de la subvention du budget général vers le budget office sera réduit d'autant.

Il reste ainsi sur le budget office le programme d'animation et la gestion de l'office de tourisme.

1- Le programme d'animation

L'Office de Tourisme met en place un programme d'animations à caractère sportif ou de loisir sur le territoire.

Les dépenses sont constituées des prestations d'animations (dont certaines sont gratuites) , des frais de catering, de communication.

Le budget prévisionnel pour 2026 est de 18 900 €. Il est estimé pour 2025 à plus de 12 500 €, dépenses moins élevées que prévues du fait d'annulation de certaines animations du fait de la météo au moment de leur programmation.

2 – L'administration ou pilotage touristique de l'office de tourisme

En dépenses, on y retrouve l'ensemble des charges faisant fonctionner l'office de tourisme (eau, électricité, téléphone, entretien du bâtiment, site internet) et les charges de personnel.

Le personnel de l'office est composé :

- Un agent titulaire à temps complet
- Un saisonnier

En raison d'arrêts maladie, les dépenses de personnel pour 2025 sont de l'ordre d'environ 63 000 €. Pour 2025, les dépenses de personnel sont estimées à 55 000 €.

Le personnel de l'Office est géré par les services généraux de la CCPL.

Le budget Office de Tourisme n'a pas d'emprunt.

En 2025, il n'y a pas eu de dépenses d'investissement. Pour 2026, il est prévu une refonte du site internet dont le coût est estimé à 8 000 € qui sera financé par l'excédent d'investissement provenant de l'amortissement des biens.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-103-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Le budget de l'Office de Tourisme est équilibré par une subvention du budget principal. Pour 2025, la subvention est de 130 000 €. En 2026, la subvention est estimée à 96 500 €.

3-Projection budgétaire 2026

DEPENSES	2024	ESTIMATIF 2025	2026
Saison culturelle	40 980 €	36 675 €	0 €
Programme animations	11 599 €	17 572 €	18 000 €
Pilotage touristique	74 858 €	81 677 €	70 600 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	127 438 €	135 924 €	88 600 €

RECETTES	2024	ESTIMATIF 2025	2026
Saison culturelle	0 €		0 €
Programme animations	1 549 €	1 560 €	1 500 €
Pilotage touristique	135 611 €	131 045 €	95 000 €
Excédent N-1	23 108 €	30 851 €	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	160 268 €	163 456 €	96 500 €

CONCLUSION

La politique touristique du Pays de Lumbres assuré par l'Office de Tourisme se développe chaque année pour offrir un service à l'ensemble de la population.
L'année 2026, sera une continuité des années précédentes

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-103-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025